



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/X/ 4 Add.

ORIGINAL: anglais

DATE: 16 août 1976

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Dixième session ordinaire
Genève, 13 au 15 octobre 1976

PREVISION DE DEPENSES POUR 1976

Memorandum du Bureau de l'Union

1. L'annexe A du présent document contient une prévision des dépenses pour l'exercice 1976 comparées à celles qui avaient été inscrites au budget de cet exercice. Il est à souligner que les montants indiqués ne représentent que des estimations.
2. Ces estimations font apparaître une économie possible de 4.000 francs par rapport au budget adopté pour 1976; il en résulterait un déficit de 38.000 francs au lieu des 42.000 francs prévus dans ledit budget.
3. Il convient de rappeler qu'en 1975 les dépenses réelles ont été inférieures d'environ 22.000 francs et les recettes réelles supérieures d'environ 11.000 francs aux montants inscrits au budget. Le déficit de 120.000 francs prévu au budget a donc été réduit de 33.000 francs et ramené à 87.000 francs environ. Une comparaison détaillée des recettes et dépenses réelles de l'exercice 1975 avec le budget adopté pour cette même année figure à l'annexe A du document C/X/3.
4. Il est donc vraisemblable qu'au 31 décembre 1976* le Fonds de réserve de l'UPOV sera presque entièrement épuisé.

[L'annexe A suit]

* Solde au 1er janvier 1975	146.000
Déficit réel de l'exercice 1975	-87.000
Déficit estimé de l'exercice 1976	-38.000
Solde estimé au 31 décembre 1976	21.000
	=====

ANNEXE A

ESTIMATION DES DEPENSES POUR L'EXERCICE 1976
PAR RAPPORT AU BUDGET ADOPTE POUR LA MÊME ANNEE

	<u>Budget 1976</u> <u>francs suisses</u>	<u>Dépenses estimées</u> <u>francs suisses</u>
Personnel	433.000	450.000
Missions	27.000	26.000
Conférences	43.000	42.000
Contrats	-	1.000
Impressions	4.000	2.000
Loyer	25.000	25.000
Equipement et matériel	6.000	3.000
Bibliothèque	2.000	1.000
Imprévus	16.000	2.000
Total dépenses propres	<u>556.000</u>	<u>552.000</u>
Dépenses communes	<u>276.000</u>	<u>276.000</u>
Toutes dépenses	<u>832.000</u> =====	<u>828.000</u> =====

[Fin de l'annexe
et du document]